

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 08 février 2018 à 20 H 00 à Etalle - Salle du conseil communal - Rue du Moulin n° 15

La Directrice Générale



Dourte A.-M.



Le 31 janvier 2018

Le Bourgmestre f.f.,



Roelens V.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Organisation vacances d'été – Plaines et stages communaux – Règlement - Redevance
2. Organisation vacances d'été – Stage ADSL - Convention
3. Stage ADSL – Règlement - Redevance
4. Entretien des espaces verts 2018 – Arrêt des conditions du marché
5. Travaux transformation école de Vance - Désignation d'un auteur de projet – Approbation des conditions du marché
6. Travaux transformation Cercle Saint Nicolas – Approbation des conditions du marché
7. Ordonnances de police – Ratification
8. Approbation procès-verbal séance du 20 décembre 2017

Interpellation citoyenne en matière de mobilité douce

Séance à huis clos

9. Personnel Enseignant - Ratifications